



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2021 à 19H30

Convocation du 2 juillet 2021

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel.

Excusés : CURT Alexis, DI RAFFAELLE THUILLIER Béatrice, MARCE Antoine, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Procurations données : 5

Le quorum est atteint.

Joel PERRISSEZ est nommé secrétaire de séance. 15 votes POUR

Débat sur l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 :

Concernant « altercation grave... »

Christophe DOUCHET est contre. Le terme « grave » l'a interpellé, estimant que cette phrase est trop forte et lourde de conséquences.

David EMERAUD précise que lors du conseil municipal on ne doit pas avoir des échanges de ce type. On a le droit de ne pas être d'accord, mais il y a des commissions pour ce type d'échange. La moindre des choses est d'écouter la personne qui explique son point de vue, mais cela ne doit pas donner lieu à débat. Le seul débat qui peut avoir lieu est le débat budgétaire. Il en conclut qu'il est dommage d'en venir à ce type d'échange. Cela n'a jamais eu lieu en conseil, et il regrette que cela soit arrivé.

Christophe DOUCHET explique que le PLU n'a pas été abordé en commission au préalable. Finalement la commission a eu lieu lors du dernier conseil municipal le 21 juin lorsque le sujet du PLUi a été abordé.

David EMERAUD précise que l'échange ne portait pas sur le PLUi mais sur une parcelle bien précise.

Christophe DOUCHET pense que ce qui s'est passé n'est pas bien, mais trouve que cet échange ne doit pas être mentionné dans un compte rendu de réunion.

David EMERAUD explique qu'il n'est pas intervenu car il a été sidéré par la situation. Il propose la lecture d'un article du courrier des maires et des élus locaux relatif aux échanges houleux au sein d'une séance de l'assemblée délibérante : article n°27. Il rajoute que si cela devait se reproduire la séance serait suspendue et le conseil municipal reporté.

Joël PERRISSEZ précise qu'il faut expulser les personnes fautives et poursuivre le conseil municipal sans elles. David EMERAUD insiste sur le fait que tous les élus sont là pour la commune de Montcarra et ses habitants et que les enjeux personnels ne doivent pas être pris en compte.

Antoine MANCEAU précise que le mot « Grave » signifie « qui porte atteinte à la personne », et pense donc que le propos est inadapté. Le mot « Vive » serait plus adapté.

Christophe DOUCHET rajoute que le mot « Grave » est trop élevé et propose de voter entre le terme « grave » et « vive. »

David EMERAUD informe que toutes les remarques apportées seront notifiées dans le prochaine compte rendu.

Christophe DOUCHET explique également que ce genre d'échanges arrive dans de nombreux autres conseils municipaux.

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021. 7 votes CONTRE, 1 abstention et 7 votes POUR.

N°28/2021 : ETANG DE GOLE ENS – Demande d'une aide exceptionnelle pour la coupe au collet de ligneux dans la magnocariçaie bordant l'étang de Gôle.

Une présentation de la situation et de la nécessité de cette demande d'aide exceptionnelle est faite par Olivier BEGEL, suivant un rapport transmis aux élus avant la réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès du Département de L'Isère, pour la coupe au collet de ligneux dans la magnocariçaie bordant l'étang de Gôle.

Le montant des frais engagés s'élève à : 4.900.00 HT, devis de l'association OSEZ annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- AUTORISE** le maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une aide exceptionnelle,
- CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

La délibération concernant la signature des devis travaux de l'agrandissement de l'école va être reportée. Suite à l'ouverture des plis avec l'atelier HB, les travaux pourront néanmoins démarrer comme prévu. Il faudra prendre RDV avec les banques d'ici fin août. Il n'y a pas eu de réponse sur le poste électricité et façades, un appel d'offres complémentaire va être lancé. Pour le moment, les devis présentés sont en dessous des chiffrages prévus.

De nombreux lots sont en dessous des projections initiales.

Nous recevrons dès demain un rétro planning pour la partie financière.

Concernant les cloisons, un devis de Johan ROSTAING de 1300.00 € pour la pose d'une paroi en mélaminé est proposé au conseil municipal (rien ne sera fixé au plafond et au sol, la fixation se fera sur des chevrons avec (au sol) du double face très résistant spécialement prévu pour ce type d'usage. Le sol ne sera donc pas détérioré.) Le budget est jugé acceptable, il comprend d'ailleurs une porte double battant et des prises. Ce devis sera intégré dans le budget des travaux de l'école.

Il n'y aura aucun risque pour les enfants.

Tout le mobilier a été démonté samedi matin. Des voyages à la déchetterie ont été fait. Une photocopieuse NB a été déposée en dessous de l'école car personne ne voulait la jeter. Durée maxi de conservation 1 an, mais il faut la tester pour s'assurer de son fonctionnement.

N°29/2021 : Adoption de la motion de la fédération nationale des communes forestières

Pour débiter, Olivier BEGEL expose la situation et l'objectif de cette motion.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières et propose de l'approuver :

Christophe DOUCHET trouve que le problème s'apparente à du syndicalisme et s'interroge sur ce que l'on a à voir là-dedans ?

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelles fois la contribution des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat – ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et les emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération Nationale des Communes Forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021, EXIGE :

- **Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières**
- **La révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF**

DEMANDE :

- **Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,**
- **Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPORTE** son soutien à la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières ci-dessus



